

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteur.e.s : Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

En application de la loi du 5 septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », la préparation de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2021 a été conduite en lien avec les autorités académiques sur le seul périmètre de la formation professionnelle sous statut scolaire. Pour autant, la Région a souhaité préserver une approche consolidée en travaillant en concertation avec les branches professionnelles, particulièrement dans le cadre des Contrats d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation, du CREFOP et du Document d'orientation des formations professionnelles.

En déclinaison de ces orientations stratégiques, une note de cadrage pour la rentrée 2021 a été transmise à l'ensemble des établissements, précisant les attendus et tenant compte :

- des enjeux démographiques observés à l'échelle des différents territoires ;
- du nécessaire accompagnement de la transformation du lycée professionnel, avec, notamment, la mise en place progressive des secondes par familles de métiers ;
- des attentes en termes de renforcement de l'offre de formation en lien avec les transitions, en réponse aux enjeux de la Breizh Cop ;
- de la prise en compte des réflexions portées dans le cadre des Campus (Campus des Métiers et des Qualifications - Campus d'excellence - Campus de Proximité), favorisant l'émergence de formations nouvelles en réponse aux besoins des entreprises et des secteurs-clés de l'économie régionale.

Dans le cadre de la procédure d'adaptation de la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2021, 37 mesures sont proposées :

- 20 ouvertures de formation et/ou de nouvelles options ;
- 1 dédoublement de formation ;
- 3 transformations de parcours mixtes existants ;
- 3 diminutions de capacité d'accueil ;
- 10 fermetures.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Suite à la loi du 5 septembre 2018 « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* », la Carte des formations présentée concerne seulement les formations initiales sous statut scolaire. Sur les parcours mixtes, elle ne se prononce que sur l'ouverture des classes qui se déroulent en temps scolaire. En 2018, la carte des formations proposait 148 mesures pour la rentrée 2019 dont 99 mesures d'ouverture. 111 de ces mesures concernaient l'apprentissage. En 2019, il n'y a eu que 32 mesures pour la rentrée 2020, et en 2020, il n'y a que 37 mesures pour la rentrée 2021.

Sur ces 37 mesures, 6 (3 fermetures et 3 ouvertures) concernent l'abrogation du CAP constructeur bois qui est remplacé par le CAP charpentier ou menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement.

Cette faiblesse des mesures proposées interroge sur les dynamiques d'adaptation et d'évolution construites pour la voie professionnelle sous statut scolaire qui accueille pourtant beaucoup plus de jeunes que l'apprentissage.

Le CESER regrette de n'avoir plus aucune vision d'ensemble de l'offre de formation dans la voie professionnelle en Bretagne.

Concernant la priorité retenue dans les attendus du Conseil régional de tenir compte des évolutions démographiques, le CESER rappelle son inquiétude sur l'offre de formation professionnelle sur le bassin rennais pour les niveaux CAP et Bac pro. Il n'y a aucune augmentation de l'offre sur Rennes cette année.

De plus, l'ouverture d'un CAP sur le lycée de Tinténiac n'est classée qu'en priorité 6 par l'Académie et risque donc de ne pas être effective.

Enfin l'ouverture d'un Bac pro métiers de la coiffure sur Dol de Bretagne qui viendra compléter le Bac pro esthétique, cosmétique, parfumerie ouvert l'an dernier, n'interviendra qu'à la rentrée 2022 en raison des travaux nécessaires à son ouverture. Cette mesure est accompagnée de la fermeture du Bac pro Technicien constructeur bois ce qui diminuera l'offre de formation sur le bassin rennais, la mixité recherchée sur l'établissement et les possibilités de parcours pour les élèves de CAP de l'établissement. Le CESER souhaiterait savoir si cette fermeture sera, quant à elle, effective dès la rentrée 2021. Il s'interroge plus globalement sur les objectifs poursuivis concernant l'évolution de ce lycée aux effectifs modestes et qu'il convient de ne pas fragiliser.

Le CESER approuve la création d'un BTS management opérationnel de la sécurité à Rostrenen qui vient compléter la filière « sécurité » de l'établissement mais se demande pourquoi l'ouverture n'est prévue qu'en 2022.

Le CESER note que cette année deux projets de formations sont conduits en lien avec les Campus des métiers et des qualifications. Il s'inquiète cependant du fait que l'un deux, le BTS Bio qualité, nouveau diplôme en Bretagne, ne soit classé qu'en priorité 4 par l'Académie risquant ainsi de ne pas être mis en place à la rentrée 2021. Le CESER estime que ce projet d'ouverture en cohérence avec les orientations du Campus des métiers et des qualifications « Industries Alimentaires Bretagne », est également propre à apporter une dynamique importante pour conforter les formations technologiques STL (sciences et technologies de laboratoire) au lycée Chaptal.

Le CESER note également avec intérêt la mise en œuvre de 2 formations nouvelles en lien avec la Breizh Cop : la FCIL gestion des déchets de la déconstruction à Pontivy et la FCIL maintenance des équipements audiovisuels et électroménagers.

Le CESER approuve la volonté de conforter l'offre en CAP et Bac pro et de diversifier les options de première offertes aux élèves en seconde famille des métiers. Cependant il s'interroge sur la fermeture de deux demi-divisions de Bac pro à St Brieuc pour l'ouverture du Bac pro étude et réalisation d'agencement, alors qu'une seule fermeture était prévue dans les propositions présentées à la commission formation du CREFOP du mois d'octobre. Ces diminutions de capacités auront un impact sur l'organisation des enseignements dans les classes, en particulier pour les enseignements généraux.

S'agissant des formations du secteur sanitaire et social, le CESER estime pertinent de développer l'offre. Les travaux menés par les CTEF dans les territoires autour des besoins dans ce secteur seraient à prendre en compte.

Le CESER s'interroge également sur la mesure concernant St Jean Brévelay où, en contrepartie de l'ouverture de la classe de seconde du Bac pro Technicien conseil vente univers jardinerie, est proposée la fermeture du Bac pro productions horticoles. Est-il envisagé pour les années suivantes l'ouverture de la première et terminale correspondantes, ou s'agit-il, dans la mesure où la formation existe en apprentissage dans l'établissement, de la mise en place d'un parcours mixte ? D'autre part le CESER insiste sur la nécessité de rechercher la complémentarité avec les autres établissements à proximité.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Evolution de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2021

Nombre de votants : 100

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Mireille MASSOT (Union régionale des associations agréées du système de santé de Bretagne)

Adopté à l'unanimité



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la carte des formations professionnelles initiales, mise en œuvre par la Région et les Autorités académiques, inclut uniquement les formations professionnelles sous statut scolaire. Les formations professionnelles en apprentissage ne sont plus sous la gouvernance de la Région.

Nous accueillons avec satisfaction la décision de la Région de se rapprocher des branches professionnelles afin de conserver une réflexion globale. La cohérence et l'équilibre régional de l'offre de formation sous toutes ses composantes sont des conditions nécessaires pour une réponse formation agile et adaptée aux besoins en compétences d'aujourd'hui et de demain.

Nous saluons donc ces efforts de rapprochement pour maintenir le lien entre formation initiale sous statut scolaire et monde économique. Les besoins des branches professionnelles ont été entendus et nous attendons des contrats d'objectifs Emploi-Compétences-Formation-Orientation qu'ils favorisent, par les formations qu'ils permettront, le rebond des entreprises bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

La FSU étant intervenue dans les différentes instances à toutes les étapes de la présentation de cette *Carte des formations 2021*, on ne reviendra pas sur le détail des mesures que l'avis expose et analyse fort bien.

Au vu des mesures affichées pour la voie professionnelle publique on pourrait se dire que cette Carte 2021 ne fait que passer une fois de plus à côté des principaux enjeux - qu'il s'agisse d'augmenter l'offre de formations en réponse, notamment, à la démographie sur le bassin rennais, ou qu'il s'agisse de diversifier les formations pour anticiper l'évolution des métiers et accompagner les transitions.

Mais aujourd'hui dans cette crise que nous connaissons qui éprouve très durement les jeunes, et spécialement les jeunes les plus modestes, ce constat d'échec prend une particulière gravité.

Malmenée par une nouvelle réforme mal pensée et sans moyens, la « voie pro » des lycées a été la grande oubliée de la « continuité pédagogique » au printemps dernier. Déjà peu favorisé-es, les jeunes des LP ont été de loin ceux qui ont eu le plus à souffrir de la difficulté à transposer certains enseignements sous forme dématérialisée ; aujourd'hui ce sont les plus exposé-es au risque du décrochage.

La période du confinement du printemps dernier a également eu un impact sur l'accompagnement des élèves et des familles dans l'élaboration des choix de formation, et le « télé-service » pour effectuer les vœux n'a rien arrangé. Or les augmentations de capacités annoncées en réponse à la crise ne concernent pas les formations infra-Bac des LP, et, faute de places, il n'est pas possible actuellement de répondre aux demandes de réorientations vers les 1^{ères} Professionnelles. Et c'est sans compter les ruptures de contrats d'apprentissage ou les demandes de retours en formation dont on ne peut pas encore vraiment mesurer les variations du fait de la crise.

Mais au-delà de ces circonstances particulières, on a affaire à une tendance lourde : le nombre de jeunes en âge scolaire n'ayant pas accès à une formation ne cesse d'augmenter en Bretagne, cela non seulement en Ille-et-Vilaine où près de 200 jeunes en âge scolaire étaient sans solution à l'été, mais désormais dans tous les départements.

Après des années de promotion de l'apprentissage et de communication intensive sur le « rapprochement » nécessaire des formations scolaires avec l'alternance - comme si les Périodes de formations en milieu professionnel (PFMP) n'étaient pas de l'alternance ! - le Ministère de l'Éducation semble avoir tiré un trait sur la voie professionnelle des lycées ; et peut-être même aussi sur les formations technologiques ! On le voit clairement illustré avec le Plan pour les formations et l'emploi des jeunes adopté en réponse à la crise : au-delà du soutien financier aux entreprises pour l'embauche des jeunes, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, les priorités affichées par ce plan n'identifient jamais la voie professionnelle sous statut scolaire comme un levier à mobiliser.

Cet abandon de la « voie pro » des lycées est une erreur. C'est une erreur parce que tous les jeunes ne veulent pas de l'apprentissage, mais aussi - et cela les entrepreneurs le savent aussi bien que nous - parce que l'apprentissage, selon les secteurs d'activités, le niveau de diplôme, etc. ne vise pas non plus tous les jeunes. C'est une erreur aussi parce que l'apprentissage est soumis à l'activité économique et à ses aléas ; or les périodes de forte incertitude pourraient se multiplier à l'avenir. C'est une erreur enfin parce que nos jeunes ont sans doute aujourd'hui un plus grand besoin d'école et d'un temps plus long à l'école pour faire l'expérience de leur liberté au contact de savoirs et de valeurs émancipatrices.

Il y a quatre ans, lors des débats préparatoires au CPRDFOP 2017-2023, la FSU avait amplement montré que le soutien massif à l'apprentissage comme le dogme de la « complémentarité des réseaux » contribuaient à invisibiliser la voie pro des LP publics et nuisaient finalement aux jeunes.

A la veille des travaux préparatoires du futur CPRDFOP et après les changements qui sont intervenus dans le champ de la formation, la FSU entend que la voie pro des lycées ne soit plus l'angle mort de la politique de formation de la Région. A cet égard, et sans préjuger de ses résultats, l'étude engagée par le CESER sur les parcours des bacheliers des lycées professionnels devrait apporter une contribution importante pour éclairer la Région sur le sujet.